

# Rapport d'orientation budgétaire

Préalable à l'élaboration du Budget Prévisionnel de l'Edenn pour  
l'exercice 2024

Comité Syndical du 20 février 2024

## Table des matières

1	Cadre réglementaire du ROB .....	2
2	Structure du Budget .....	2
2.1	Section de Fonctionnement .....	2
2.2	Section d'Investissement .....	2
2.3	Endettement.....	3
2.4	Trésorerie .....	3
3	Analyse thématique .....	4
3.1	Dépenses de fonctionnement .....	4
3.1.1	Dépenses de structure .....	4
3.1.2	Dépenses de personnel/élus et assimilés .....	5
3.1.3	Actions annuelles .....	7
3.1.4	Divers.....	8
3.2	Recettes de fonctionnement.....	9
3.2.1	Subventions et recettes des conventions .....	9
3.2.2	Recettes diverses .....	10
3.2.3	Participations annuelles des membres .....	11
3.3	Dépenses d'investissement.....	14
3.4	Recettes d'investissement. ....	14
4	Équilibre général du budget – Fonds de roulement .....	16

## **1 Cadre réglementaire du ROB**

Le Code général des collectivités territoriales prévoit, dans son article L. 2312-1, que l'adoption du budget prévisionnel par l'assemblée délibérante est obligatoirement précédée par la présentation d'un « rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ». Celui-ci est complété, notamment pour les Syndicats mixtes comprenant des communes de plus de 10 000 habitants, par une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

## **2 Structure du Budget**

Le budget prévisionnel constitue le principal outil de pilotage financier de l'Edenn, permettant de décliner dans l'année en cours les missions du Syndicat.

Il est construit sur les mêmes normes comptables (M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022) que les communes ou EPCI. Il obéit par conséquent aux logiques financières habituelles pour les membres de l'Edenn.

### **2.1 Section de Fonctionnement**

De manière synthétique, on peut décomposer le budget de fonctionnement de l'Edenn sous forme de blocs de dépenses et de recettes thématiques.

Pour les dépenses de fonctionnement, on retrouve ainsi :

- les dépenses de structure : locaux, véhicules, équipements et frais associés
- les dépenses de personnel, d'indemnités d'élus et assimilés ainsi que les frais associés
- les dépenses liées aux actions spécifiques de l'Edenn (études, communication, etc.)
- quelques dépenses hors catégorie

De la même façon en recettes, on identifie, outre la reprise du résultat de l'année précédente :

- les participations statutaires des membres
- les subventions et participations, lesquelles se divisent elles-mêmes entre :
  - les subventions sur les postes
  - les subventions et participations concernant les actions
- quelques recettes techniques diverses

### **2.2 Section d'Investissement**

La section d'investissement comprend dans son volet « dépenses » :

- Les dépenses liées aux actions menées relevant de l'investissement : actions « anti-transfert » (plantations de haies, création de zones tampon artificielles, etc.) sur les zones prioritaires du bassin versant, et travaux de rivière sur la part du BV dans le département du Maine et Loire (compétence GEMAPI)
- Des dépenses techniques relevant de l'investissement (informatique, téléphonie, véhicules, etc.)

Les recettes permettant classiquement d'équilibrer la section d'investissement sont les suivantes :

- Les subventions et concours financiers d'investissement
- Les recettes diverses d'investissement (ventes de matériels, etc.)
- Le recours à l'emprunt
- Le virement depuis la section de fonctionnement.

Il n'a pas été nécessaire en 2023 de mobiliser la section de fonctionnement (au-delà de la couverture obligatoire des amortissements), ni de procéder à des emprunts (cf. plus loin).

L'Edenn n'a en outre pas mis en place d'engagements pluriannuels d'investissements.

### **2.3 Endettement**

L'endettement constitue pour les collectivités un outil permettant de lisser sur plusieurs exercices la réalisation d'investissements structurants dont le bénéfice porte sur plusieurs années.

La somme empruntée constitue alors une recette d'investissement, et les remboursements se partagent tout au long de la période des remboursements entre dépenses d'investissement (annuités en capital) et de fonctionnement (intérêts annuels).

L'Edenn a historiquement un endettement nul, et les perspectives connues pour l'avenir ne conduisent pas à proposer d'inscrire d'emprunt au budget en 2024.

Cette réflexion pourra cependant évoluer à partir de 2025 en fonction du détail de la programmation financière des programmes d'investissement du Syndicat dans le cadre du programme de travaux sur les Sources de l'Erdre amont.

### **2.4 Trésorerie**

L'Edenn dispose d'un fonds de roulement, qui est utilisé pour absorber les décalages parfois longs entre l'engagement des dépenses et le paiement des subventions.

La décision a été prise en 2020 de permettre au Syndicat d'avoir recours à une ligne de trésorerie, la Présidente ayant délégué dans ce but dans les limites des inscriptions budgétaires.

Les budgets successifs ont prévu, par sécurité, les crédits permettant la conclusion d'un tel outil de portage de trésorerie, qui n'a cependant pas été utilisé.

Lors de l'été 2021 l'Edenn a connu une situation proche d'un défaut ponctuel de trésorerie, qui cependant a pu être gérée sans recours à une ligne de trésorerie. Le bilan financier, positif en 2021, a permis la reconstitution de la trésorerie à un niveau plus élevé. Cette situation, combinée à une pratique d'appel des fonds plus anticipée a conduit à une situation de trésorerie sans difficulté sur la période 2022-2023.

Il reste cependant proposé que les crédits nécessaires à la mise en place d'une telle ligne soient inscrits au budget primitif de l'année 2024.

### 3 Analyse thématique

Pour chacun des blocs thématiques évoqués plus haut et qui composent le budget de l'Edenn, ce document présente les éléments permettant d'en saisir la dynamique, ainsi que les hypothèses à retenir pour la construction du Budget Prévisionnel 2024.

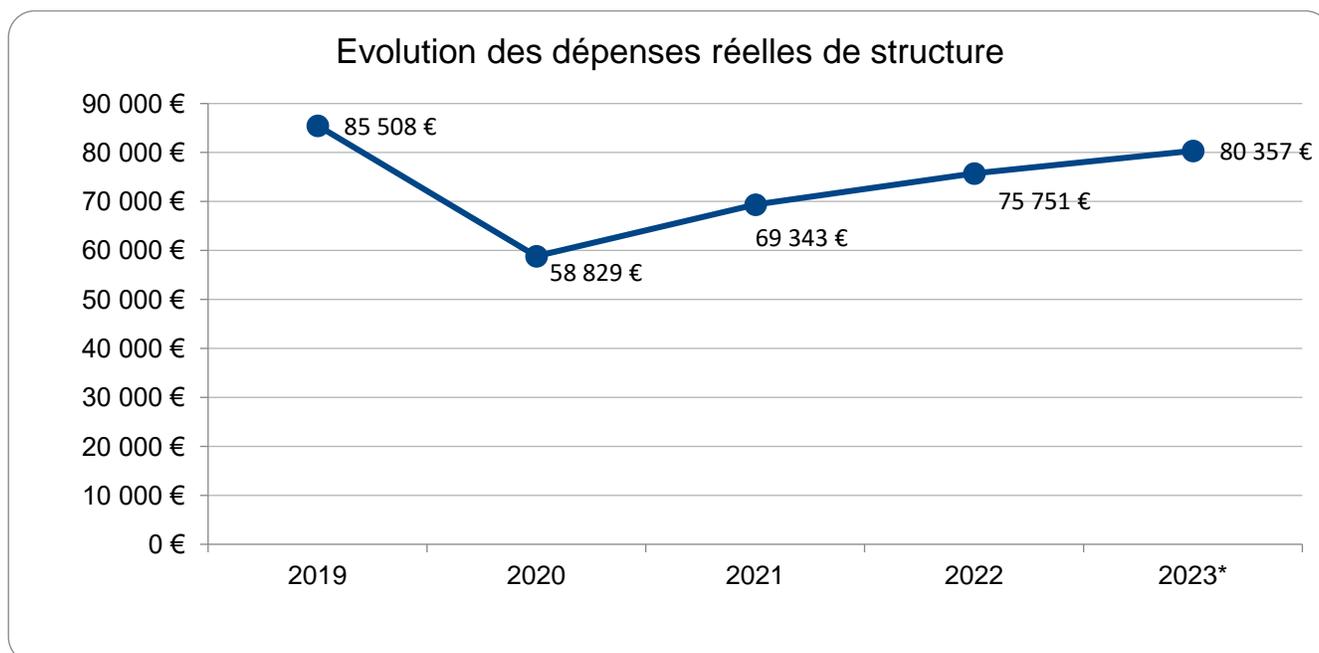
Pour les années 2019 à 2022, ces éléments sont basés sur les inscriptions réelles (dépenses et recettes) de l'année concernée, sur la base des comptes administratifs adoptés. **Les éléments de l'année 2023 sont établis sur la base des éléments provisoires connus à la fin 2023**, lesquels ne seront définitifs qu'à la clôture des comptes fin janvier, puis à l'occasion du vote du Compte administratif par le Comité Syndical.

#### 3.1 Dépenses de fonctionnement

##### 3.1.1 Dépenses de structure

Les dépenses prises en compte comprennent les éléments suivants :

- L'ensemble des éléments relatifs aux locaux de travail : loyers, fluides, communications, assurances, etc.
- Les éléments concernant les véhicules professionnels (3 voitures et 1 bateau), y compris entretien, carburants, assurances, etc.
- Les moyens de travail du personnel : informatique, fournitures administratives, consommables, EPI, vêtements de travail, documentation, etc.
- Les formations, colloques, cérémonies, etc.



Après la baisse des dépenses en 2020 dues aux effets du déménagement des locaux en 2019, les frais généraux ont remonté pour se stabiliser sur la période 2022-23, essentiellement du fait de l'évolution

d'année en année des dépenses d'équipement pour le suivi sanitaire de l'Erdre (bandelettes d'analyse, réactifs, etc.) équilibrées par les participations des communes.

Les hypothèses de dépenses envisagées pour la construction du Budget Prévisionnel 2024 conduisent à des évolutions sur les postes suivants :

- Frais de déménagement et ajustement des loyers (sur une demi-année), pour accompagner les recrutements dans le cadre du CTEau 2023-25
- Ajustement des besoins matériels concernant le suivi sanitaire : reprise des analyses sur le secteur de Vioreau et stabilisation sur un « plateau haut » des dépenses concernant l'Erdre (ces dépenses étant équilibrées par des recettes correspondantes des communes et du Département)

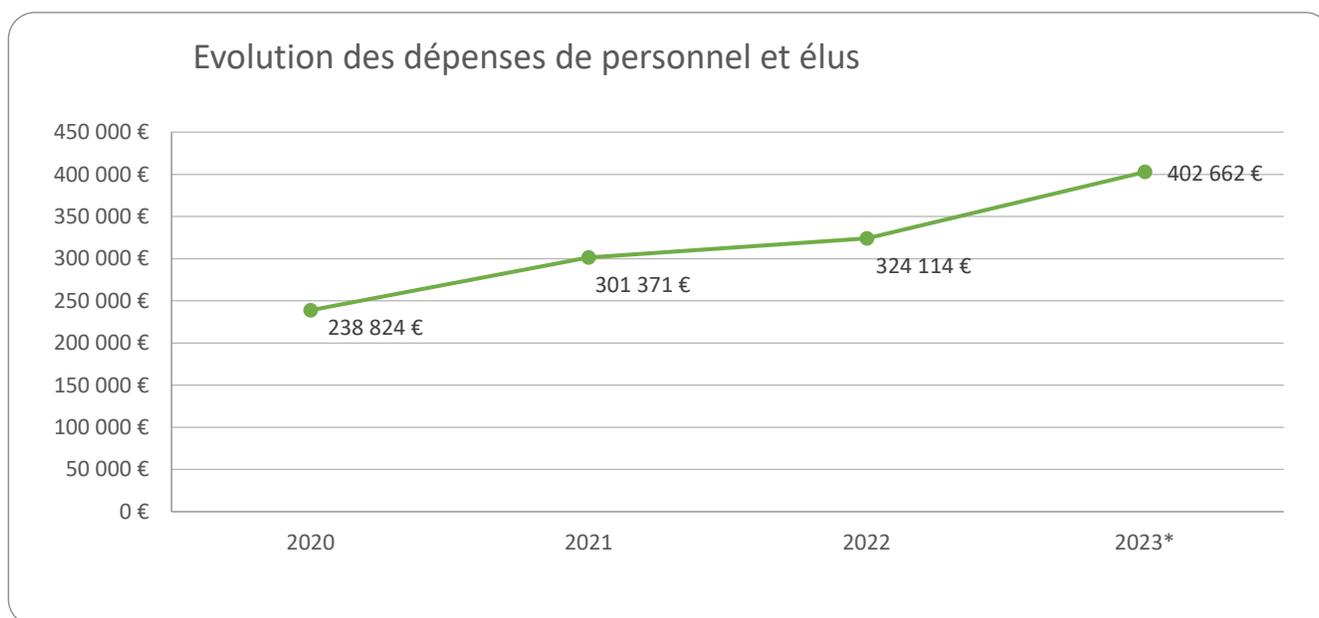
Ceci conduirait à la projection suivante pour le Budget Prévisionnel 2024 :

Poste de dépenses	Montant BP 2023	Projection BP 2024	Evolution
Dépenses de structure	97 350,00	117 150,00	+ 20%

### 3.1.2 Dépenses de personnel/élus et assimilés

Les dépenses prises en compte comprennent les éléments suivants :

- Les salaires, participations et cotisations liées aux rémunérations de l'équipe
- Les frais associés : assurance des risques statutaires, médecine du travail, prestation RH du CdG44, dépenses de déplacement et de mission, etc.
- Les indemnités (y compris cotisations relatives) des élus



Après une année 2020 atypique (non-remplacement du poste de direction pendant 3 mois), les dépenses sur la période 2021-2023 reflètent :

- Les effets financiers du remplacement d'un arrêt de travail long depuis 2022 au sein de l'équipe, avec notamment en 2023 la régularisation des dépenses suite à la requalification d'un congé

de maladie ordinaire en congé de maladie de longue durée (reprise début 2023 d'une partie des salaires de 2022) ; les dépenses correspondantes sont couvertes en très grande partie par des recettes de l'assurance « risques statutaires ».

- Les différents recrutements (poste de chargé de mission agricole courant 2021 puis en année pleine depuis 2022, poste d'animatrice des démarches territoriales fin 2023)
- Les évolutions statutaires et réglementaires (hausse de la valeur du point à mi-2022)
- La création d'une délégation nouvelle pour un vice-président

Ainsi, pour l'année 2023, l'équipe de l'Edenn était composée de 8 postes, pour un total de 7,5 équivalents-temps plein (ETP) :

Nom	Fonction	Temps de travail
Youenn Fenard	Directeur et animateur de BV	1 ETP
Claire Gérard (remplacement de Brigitte Jaffré)	Assistante administrative	1 ETP
Jean-Luc Maisonneuve	Ingénieur biodiversité Natura 2000	1 ETP
Cédric Barguil	Technicien Usages et Gemapi	1 ETP
Marie Galand	Géomaticienne	0,5 ETP
Damien Jorigné	Animateur des démarches agricoles	1 ETP (0,8 pourvu)
Elodie Larcher (depuis nov 2023)	Animatrice des démarches territoriales	1 ETP
<i>Poste non pourvu en 2023</i>	Animateur anti-transfert	1 ETP
<b>Total</b>		<b>7,5 ETP</b>

Ces postes font l'objet de financements :

- A 60% par l'Agence de l'Eau pour les postes relevant de l'animation du CTEau (5,2 ETP), avec un concours secondaire de la Région Pays de la Loire
- A 100 % par la Région PdL et l'Etat (crédits européens) pour le poste d'animation Natura 2000

Les hypothèses de dépenses envisagées pour la construction du Budget Prévisionnel 2024 se basent sur :

- L'effet en année pleine du poste d'animatrice des démarches territoriales, et le recrutement courant mars de l'animateur anti-transfert
- La poursuite d'un arrêt de travail long au sein du personnel (compensé en partie par les recettes assurantielles)
- L'effet des évolutions statutaires, connues ou prévisibles

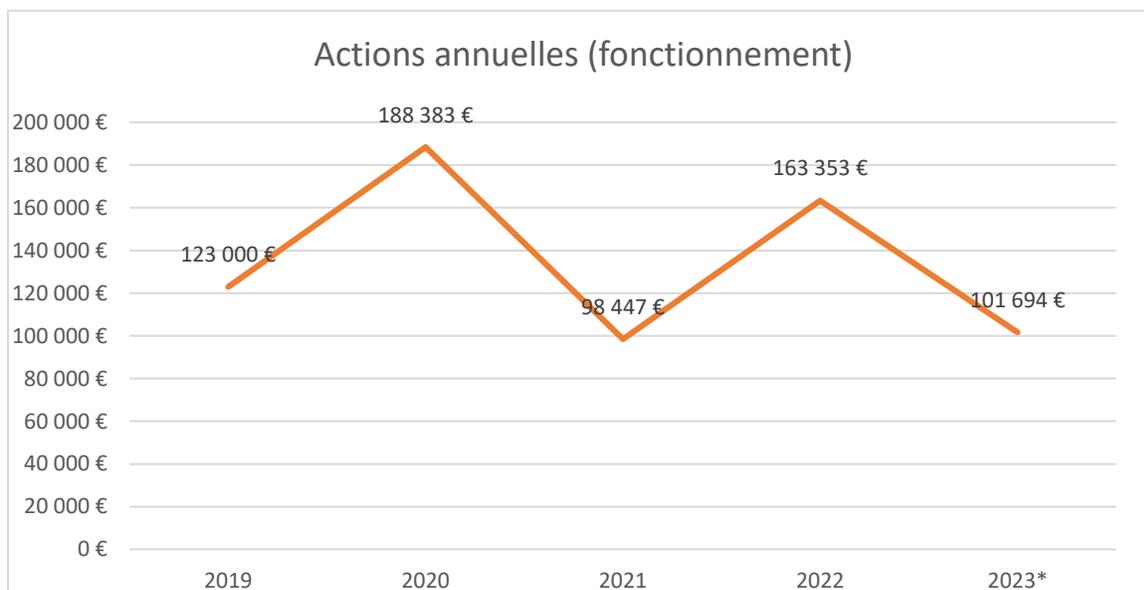
Ceci conduirait à la projection suivante pour le Budget Prévisionnel 2024 :

Poste de dépenses	Montant BP 2023	Projection BP 2024	Evolution
Dépenses de personnel/élus	457 500,00	535 350,00	+17%

### 3.1.3 Actions annuelles

Les dépenses prises en compte dans ce poste correspondent aux différentes missions de l'Edenn qui ne sont pas réalisées en régie par l'équipe et qui relèvent de la section de fonctionnement.

Par nature, elles sont donc très variables d'une année à l'autre en fonction du programme d'actions retenu, même si l'inscription dans les contrats (CT Eau et Contrats Natura 2000 notamment) permettent de disposer d'une vision pluriannuelle.



On retrouve dans la progression pluriannuelle l'illustration du caractère variable des dépenses liées aux actions. Le niveau des dépenses sur la période considérée découle notamment de plusieurs mouvements :

- Le décalage comptable de plusieurs dépenses (1.5 années payées en 1 sur certaines dépenses), conduisant à des années en dent de scie.
- Le faible niveau des dépenses de communication en 2023.
- Le non-engagement en 2023 de deux études importantes sur le volet Natura 2000 (60 000 € prévus au budget et non engagés), faute de l'inscription des subventions correspondantes.

Comme pour les dépenses de personnel, ces actions font pour l'essentiel l'objet de subventions dans le cadre du Contrat territorial Eau (à hauteur de 80%) et des contrats Natura 2000 (financement à 100 %).

Les hypothèses de dépenses envisagées pour la construction du Budget Prévisionnel 2024 sont les suivantes :

- Inscription du solde des études engagées dans les années précédentes qui sont encore en cours.
- Actions prévues au CT Eau pour 2024, et en particulier :
  - o Suivi scientifique de l'Erdre vis-à-vis des cyanobactéries (avec une alerte sur la baisse des subventions correspondantes à partir de 2024).

- Outils de sensibilisation et communication (feuille de l'Erdre, communication spécifique au volet agricole, outils de sensibilisations liés au poste d'animation des démarches territoriales, etc.).
- Mise en œuvre en année pleine des programmes d'accompagnement individuel et collectif dans le domaine agricole (suivis, animation du PAEC, etc.), incluant le décalage d'actions prévues initialement en 2023
- Etude préalable à la restauration d'un réseau de tourbières sur le BV de l'Erdre et étude de préfiguration d'une démarche territoriale « espèces exotiques envahissantes »

Les études liées à Natura 2000 nécessitent un positionnement en amont de l'élaboration du Budget 2024. En effet, à ce stade la Région a fait connaître son retour négatif sur le financement des études proposées, et ce pour la seconde année consécutive.

Cependant, il reste possible que des crédits complémentaires soient débloqués en cours de convention, rendant possible leur engagement par avenant.

Afin d'anticiper cette situation, les hypothèses concernant Natura 2000 en 2024 sont les suivantes :

- Inscription au BP 2024 des inventaires complémentaires et études en vue de la révision des Documents d'objectifs ZPS/ZSC du site Natura 2000 des Marais de l'Erdre.
- Mise en réserve des autres études envisagées :
  - Diagnostic du haut-marais de Mazerolles
  - Etude d'impact acoustique du Dub Camp sur la population de chiroptères.

L'ensemble de ces éléments conduirait à la projection suivante pour le Budget Prévisionnel 2024 :

Poste de dépenses	Montant BP 2023	Projection BP 2024	Evolution
Actions annuelles	308 700,00	366 875,00	+ 19%

#### 3.1.4 Divers

Cette dernière catégorie regroupe deux lignes budgétaires :

- Les charges exceptionnelles (historiquement consacrées à la gestion d'éventuels trop perçus sur des subventions d'années précédentes)
- Le virement à la section d'investissement, destiné au financement de cette section.

En 2023, il a été inscrit un virement de la section de fonctionnement à l'investissement au-delà du montant minimum lié aux amortissements, afin de couvrir les dépenses liées au programme des travaux anti-transfert inscrit dans l'année. Cependant, compte tenu du décalage des paiements et des recettes, un tel virement n'a pas été nécessaire.

Pour l'élaboration du BP 2024, il est proposé de maintenir ce principe de virement à la section d'investissement, dimensionné pour couvrir la différence entre les dépenses d'investissement des programmes de travaux (anti-transfert et GEMAPI) et les recettes des subventions associées.

### 3.2 Recettes de fonctionnement.

#### 3.2.1 Subventions et recettes des conventions

Le poste des subventions comprend les participations des différents financeurs aux activités de l'Edenn :

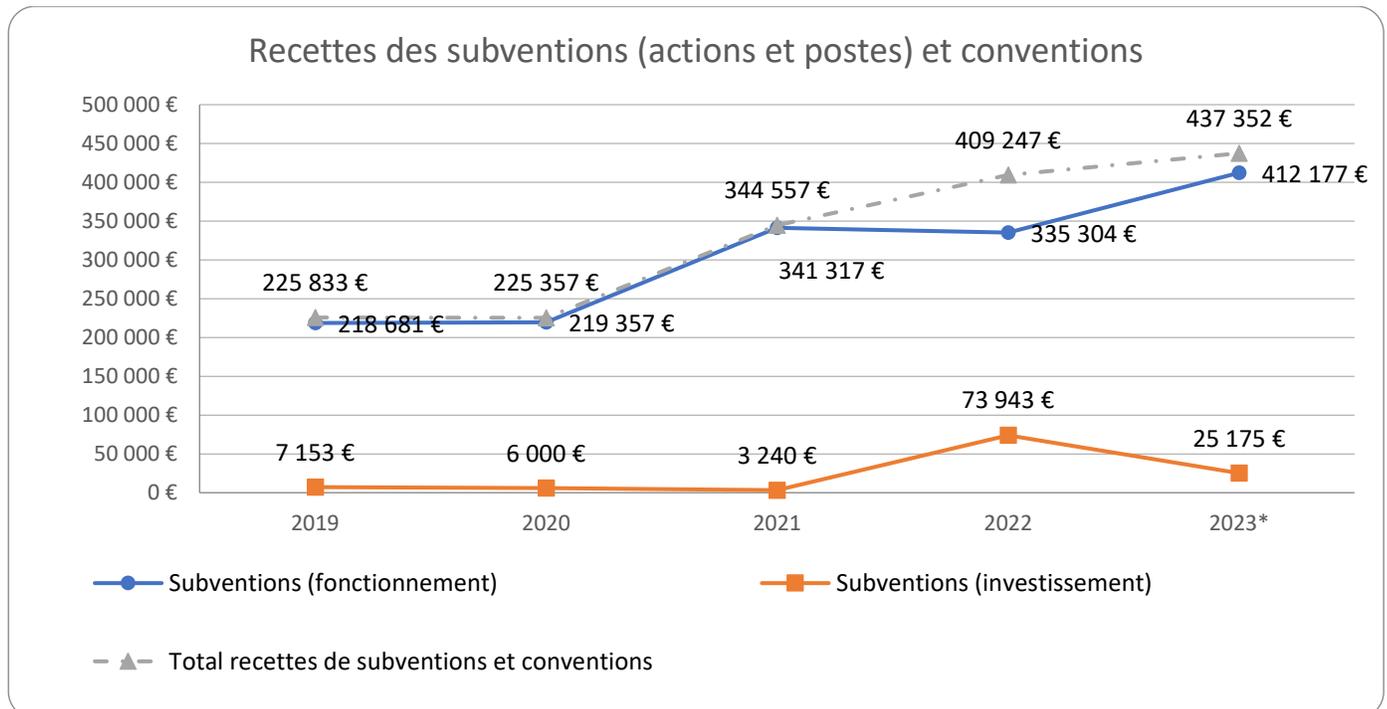
- Agence de l'Eau Loire Bretagne et Région Pays de la Loire, dans le cadre des différents contrats de bassin versant (CTBV, CRBV, puis CT Eau à partir de 2020)
- Région (crédits européens) pour les dépenses liées aux MAEC
- Etat et Région (crédits européens) pour le financement du volet Natura 2000

Ces subventions financent selon les cas des actions ou des postes. Leur évolution suit en théorie mécaniquement celle des actions inscrites aux différents budgets, mais dans les faits plusieurs années s'écoulent entre l'inscription de la dépense et le solde des actions, puis des subventions, conduisant à des reliquats d'année en année et un lissage des recettes.

Ces crédits sont complétés par les recettes liées à l'exercice des conventions passées par l'Edenn :

- Avec les communes riveraines de l'Erdre et le Département 44 pour le suivi sanitaire lié aux cyanobactéries
- Avec le Département 44 pour le suivi sanitaire cyanobactéries du réservoir de Vioreau
- Jusqu'en 2023, avec les EPCI du bassin versant de l'Erdre sur le département 44 (la COMPA, la CCEG et Nantes Métropole) pour le volet agricole 2021-22, dans le cadre du CTEau 2020-22.

Pour la bonne compréhension des mouvements liés aux subventions, on présente sur le même graphique les recettes des subventions en fonctionnement et en investissement



Le niveau des versements des subventions a continué en 2023 sa progression. Ceci reflète :

- Le solde des contrats Natura 2000
- La dynamique des années 2020-2023, avec notamment le renforcement de l'équipe et la hausse des dépenses du suivi sanitaire de l'Erdre, qui se traduisent avec un décalage dans les recettes des subventions et conventions
- La perception du solde des conventions du volet agricole 2021-2022.

Les hypothèses de recettes envisagées pour la construction du Budget Prévisionnel 2024 sont les suivantes :

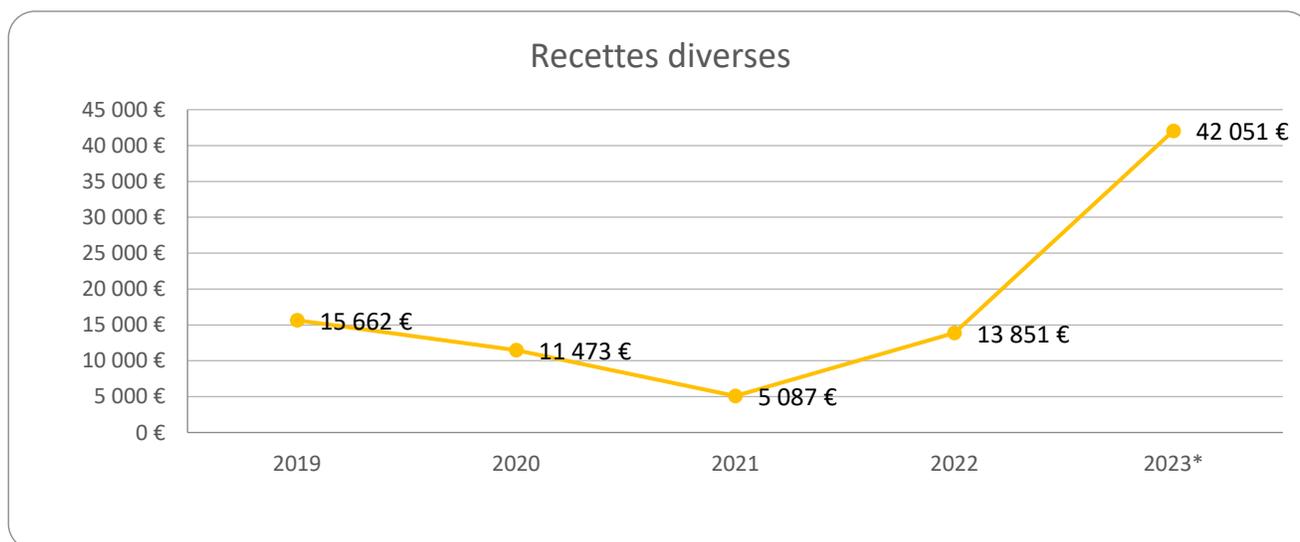
- Inscription de la part des subventions inscrites aux contrats pour les dépenses de l'année (acomptes)
- Inscription des reliquats des subventions et des conventions (suivi sanitaire Erdre et Vioreau) attendues sur les actions des années précédentes

Ceci conduirait à la projection suivante pour le Budget Prévisionnel 2024 :

Poste de recettes	Montant BP 2023	Projection BP 2024	Evolution
Subventions et participations contractuelles	551 540,75 €	424 539 €	-23%

### 3.2.2 Recettes diverses

Ce poste comprend des recettes techniques variables selon les années. En 2022-23, il a été pour l'essentiel marqué par les recettes d'assurance statutaire, liées à l'absence durable d'un membre du personnel de l'Edenn.



Les hypothèses de recettes envisagées pour la construction du Budget Prévisionnel 2024 consistent à l'inscription prévisionnelle des recettes attendues sur le poste « assurance statutaire », au-delà des provisions habituelles concernant les recettes techniques.

Ceci conduirait à la projection suivante pour le Budget Prévisionnel 2024 :

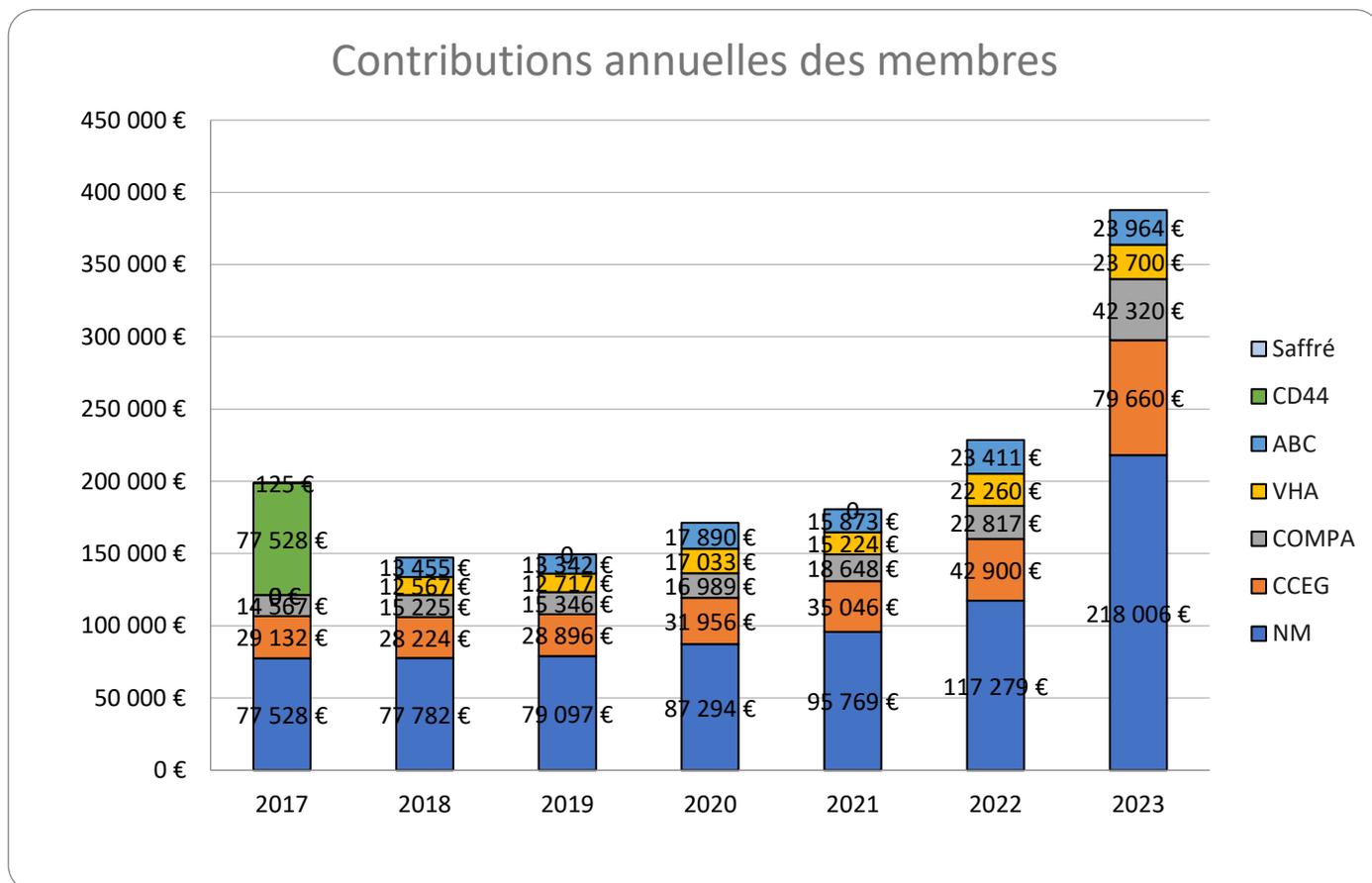
Poste de recettes	Montant BP 2023	Projection BP 2024	Evolution
Recettes diverses	32 500,00	33 500,00	3,1%

### 3.2.3 Participations annuelles des membres

Cette catégorie comprend les participations statutaires des collectivités membres de l'Edenn. Les statuts prévoient que la prise en charge des dépenses, déduction faite d'éventuelles aides et subventions extérieures est répartie entre les membres, selon une clé de financement de 80% en fonction de la population sur le bassin versant et de 20 % en fonction de la superficie sur le bassin versant :

- Contribution pour les dépenses d'administration générale et d'animation de bassin versant, **pour l'ensemble** des membres de l'Edenn
- Contribution pour les dépenses entrant dans le cadre de la mission Natura 2000 et RAMSAR, pour membres ayant transféré **cette compétence (Nantes Métropole, CCEG et COMPA)**
- Contribution pour les dépenses entrant dans le cadre des compétences GEMAPI (études et travaux) et Lutte contre la pollution, pour les membres ayant transféré **cette compétence. (CCABC et CCVHA)**

L'évolution des contributions (non compris la participation au volet agricole, comptée à part pour cette période) est la suivante :



A la suite du départ du Département et l'intégration à l'Edenn des collectivités du Maine-et-Loire, le volume global des contributions a baissé de 52 000 € entre 2017 et 2018, restant globalement stables en 2019.

Le Comité Syndical a choisi, en 2020 puis en 2021, de voter deux hausses de 10% des contributions concernant les compétences partagées. En 2022, le montant des participations concernant ces compétences transversales a été calé sur le « montant d'équilibre » déterminé à l'issue des études financières menées en 2020-2021. Ce montant a été déterminé comme permettant un financement de l'Edenn dans les conditions d'exercice de ses compétences sur la période 2018-2022, tout en permettant la stabilisation des finances autour d'un niveau de trésorerie permettant le portage des décalages de subventions.

Depuis 2023, l'Edenn a calé ses participations pour assurer le financement des actions inscrites au CTEau pour la période 2023-2026, selon les hypothèses inscrites à l'étude de prospective financière. A cette occasion, il a été rappelé le **principe de stabilité des participations** d'une année sur l'autre.

Cela se traduit pour 2024 par les hypothèses suivantes :

- Stabilité des participations correspondant aux missions d'administration générale et d'animation de bassin versant
- Stabilité des dépenses liées aux missions Natura 2000 (ajustées au réel chaque année)

Concernant les dépenses liées aux missions GEMAPI, l'ajustement est à faire en 2024, suite à la détermination en 2023 des montants inscrits au CTEau pour cette mission, et à la finalisation des programmes de travaux correspondants. Comme pour les missions liées à l'animation du CTEau en 2023, **le montant à inscrire pour l'item GEMAPI en 2024 est destiné à être dimensionné de manière stable à l'échelle des 5 ans du programme de travaux 2024-2028.**

Les hypothèses proposées pour l'élaboration du BP 2024 concernant les participations des membres sont par conséquent les suivantes :

## Débat d'orientation budgétaire 2024 : Eléments de cadrage pour les Contributions des membres

### Dépenses à répartir

Dépenses générales et d'animation de BV	350 000 €
Dépenses Natura 2000 + RAMSAR	7 440 €
GEMAPI 49 et lutte contre la pollution	68 440 €
<b>Total</b>	<b>425 880 €</b>

### Coefficients de répartition statutaires

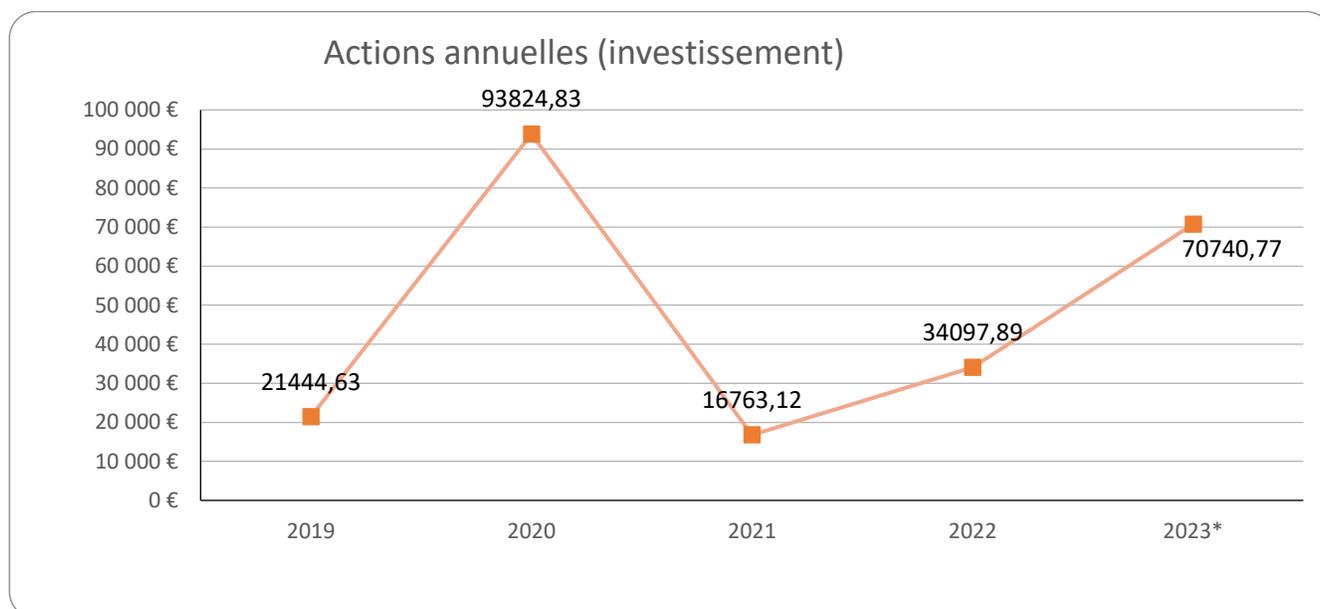
	population sur BV (INSEE 2016)	superficie sur BV (km2)	Coefficient de contribution financière		
			Dépenses générales	Natura 2000	Gemapi
Nantes métropole	183 036	131,18	60,9%	63,0%	
CC Erdre et Gesvres	47 791	321,67	22,2%	23,8%	
CC Pays d'Ancenis	14 558	326,19	11,8%	13,1%	
CC Vallée du Haut Anjou	3 077	77,47	2,7%		47,6%
Anjou Bleu Communauté	3 864	50,58	2,3%		52,4%
<b>Tot.</b>	<b>252 326</b>	<b>907,09</b>			

### Montant des contributions correspondantes.

	Historique des contributions (NB : hors volet agricole)			2024			
				Dépenses générales	Natura 2000	Gemapi	Total
	2021	2022	2023				
Nantes métropole	95 769 €	117 279 €	218 006 €	213 234 €	4 690 €		<b>217 924 €</b>
CC Erdre et Gesvres	35 046 €	42 900 €	79 660 €	77 856 €	1 774 €		<b>79 629 €</b>
CC Pays d'Ancenis	18 648 €	22 817 €	42 320 €	41 327 €	976 €		<b>42 303 €</b>
CC Vallée du Haut Anjou	15 224 €	23 211 €	23 700 €	9 393 €		32 553 €	<b>41 946 €</b>
Anjou Bleu Communauté	15 873 €	24 460 €	23 964 €	8 191 €		35 887 €	<b>44 078 €</b>

### 3.3 Dépenses d'investissement

L'année 2023 a confirmé la progression des dépenses en investissement, essentiellement autour des programmes de plantation de haies en 2022 et 2023 :



A ces dépenses s'ajoutent des dépenses structurelles pour 10 000 €, correspondant aux frais d'informatique et de téléphonie (renouvellement du matériel et équipement des nouveaux postes).

Les hypothèses de dépenses envisagées pour la construction du Budget Prévisionnel 2024 sont les suivantes :

- Inscription de la part des travaux anti-transferts (plantation de haies et dispositifs de rétention) inscrits dans le programme agricole pour l'année 2023 (travaux engagés à réaliser) ainsi que des dépenses prévisionnelles sur ce poste pour l'année 2024.
- Inscription des dépenses correspondant à la première année du programme de travaux « Sources de l'Erdre amont » sur la part du bassin versant dans le département 49 (études et premiers travaux)
- Dépenses d'équipements courant permettant notamment d'assurer les réserves habituelles en cas de casse de véhicules ou du bateau.

Ceci conduirait à la projection suivante pour le Budget Prévisionnel 2024 :

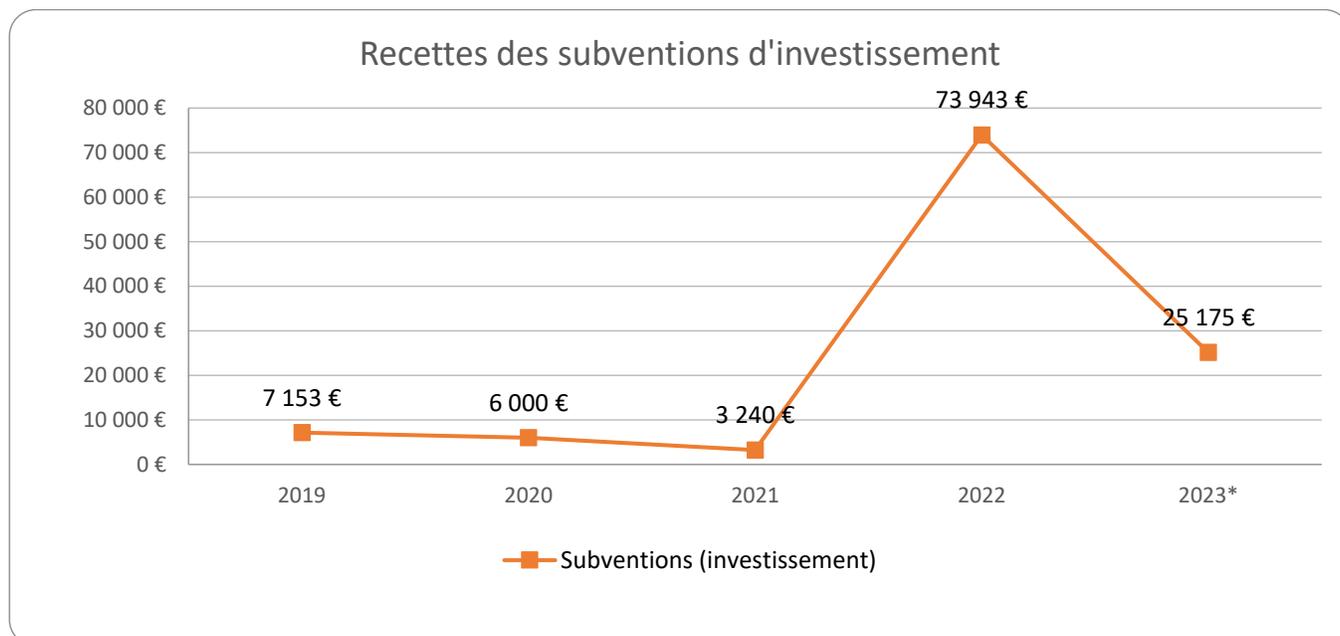
Poste de dépenses	Montant BP 2023	Projection BP 2024	Evolution
Dépenses d'investissement	211 000 €	256 000 €	+ 21 %

### 3.4 Recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement comprennent :

- Les subventions sur les dépenses d'investissement inscrites en dépenses, telles que prévues aux contrats territoriaux

- Les dotations aux amortissements, conformément aux exigences comptables et aux durées d'amortissement des équipements adoptées par le Comité Syndical.



L'année 2023 a permis la perception des recettes d'investissement liées aux travaux de plantation de haies des programmes 2021, ainsi que les amortissements calculés sur la base des immobilisations passées.

Les hypothèses de recettes envisagées pour la construction du Budget Prévisionnel 2024 sont les suivantes :

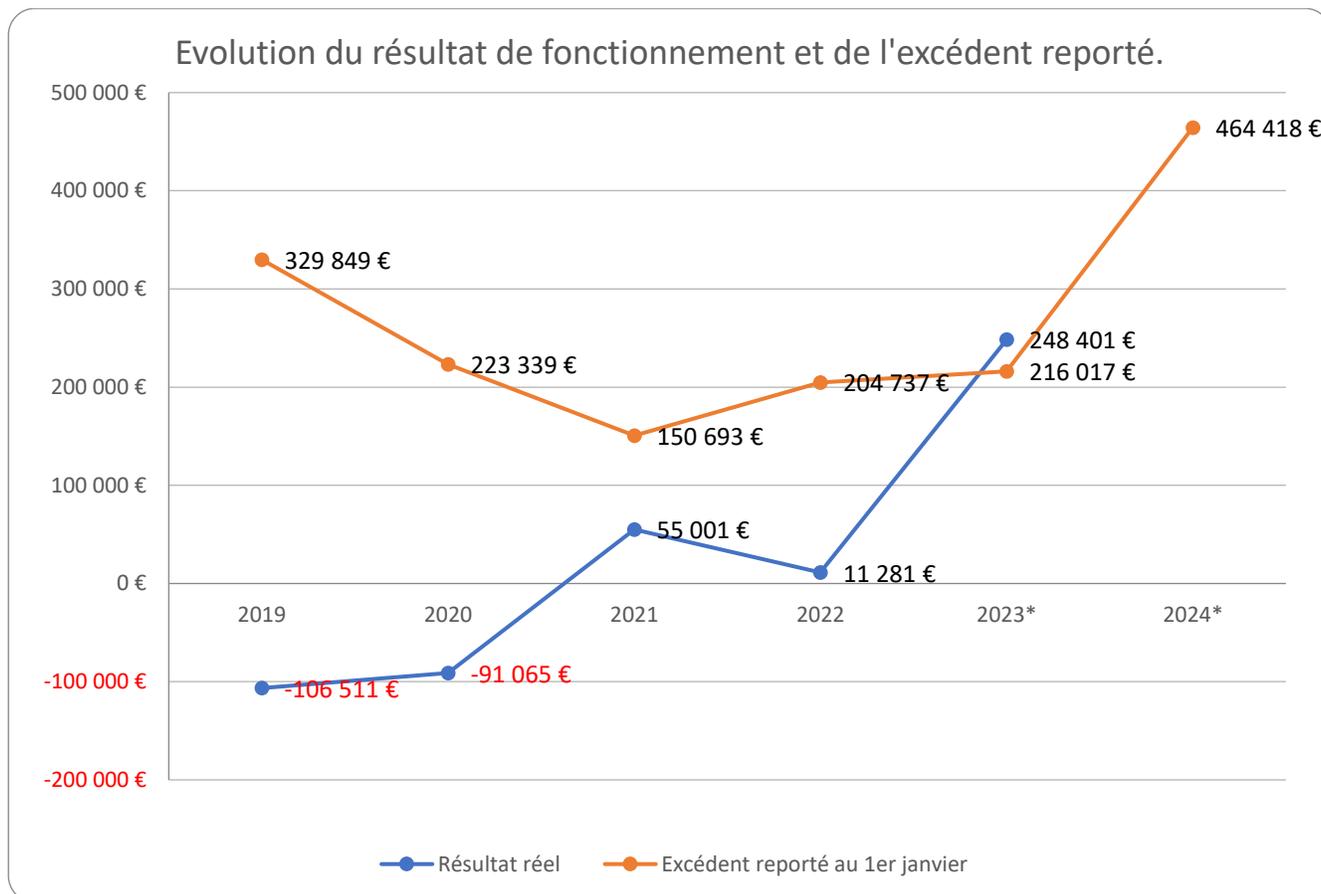
- Subventions correspondant aux dépenses inscrites, dans le cadre des contrats signés
- Dotations aux amortissements
- Virement depuis la section de fonctionnement pour couvrir les dépenses d'investissement liées aux volets agricole et GEMA49.

Ceci conduirait à la projection suivante pour le Budget Prévisionnel 2024 :

Poste de recettes	Montant BP 2023	Projection BP 2024	Evolution
Recettes d'investissement	157 087 €	238 497 €	+52%%

#### 4 Équilibre général du budget – Fonds de roulement

L'impératif d'équilibre budgétaire nécessite chaque année d'équilibrer chacune des sections (Fonctionnement et Investissement) du budget.



Dans le cas de l'Edenn, les dépenses de fonctionnement ont été structurellement supérieures aux recettes sur la période 2017-2020 ; l'équilibre de la section s'est fait chacune de ces années par la consommation progressive du fonds de roulement qui a été constitué préalablement.

Ainsi, jusqu'en 2020 l'excédent reporté chaque année à l'exercice suivant a été plus faible que l'année précédente du montant du résultat annuel déficitaire.

L'année 2021 a constitué une année de transition : la combinaison d'un relèvement successif des contributions de 10% en 2020 et 2021, liées à des recettes des subventions conjoncturellement hautes, ont permis un équilibre du budget au compte administratif, entraînant une reconstitution partielle du fonds de roulement.

En 2022, cette tendance à l'équilibre du budget se confirme, plus structurellement cette fois-ci à la faveur du calage des participations à leur « premier niveau d'équilibre ». On note cependant que les

recettes des subventions, encore hautes en 2022 et par essence variables, participent notablement à cet équilibre.

En 2023 enfin, la fixation des participations des EPCI à un niveau dimensionné pour le nouveau programme du CTEau 2023-2025 s'est conjugué à un décalage important du démarrage des nouvelles actions associées.

Notamment, les deux nouveaux recrutements prévus ont connu un décalage moyen de plus d'un an, avec un double effet :

- Le non-engagement des dépenses de personnel correspondantes
- Et au-delà, le décalage de la mise en œuvre des actions correspondantes, à la fois sur les items d'accompagnement agricole et des missions de sensibilisation-communication.

Il en résulte un report à nouveau prévisionnel à un niveau significativement haut, bien au-delà du niveau d'équilibre de trésorerie, déterminé dans les études financières de 2021 à 200 à 250 000 € au fil de la période 2023-2028.

En 2024, l'objectif est par conséquent de mettre en œuvre au maximum les actions des années 2023-2024, en profitant notamment du renforcement de l'équipe, augmentant la capacité d'engagement des nouvelles actions (plantations de haies, travaux de rivière, actions de communication, études, etc.).

La projection des inscriptions budgétaires de fonctionnement permet d'envisager l'évolutions des équilibres de la section en 2024, et d'illustrer notamment le lissage sur 2 ans (2023-24) des actions de la première phase du CTEau :

